disposé à lui rendre la Monnaie. Je crois que ce serait d'un bon effet. Il serait déplorable que Persil reprit sa carrière du barreau; nos adversaires en tireraient grandement parti contre nous. Il m'a dit lui-même qu'il était fort disposé à cette réparation. » M. Persil soutint jusqu'en 1848, de ses votes et de ses discours, le gouvernement de Louis-Philippe, et fut rendu à la vie privée par la révolution de février : toutefois il accepta le poste de conseiller d'État le 31 juillet 1852. Grand officier de la Légion d'honneur depuis le 24 avril 1845. Les sévérités de ce magistrat envers la presse autant que les imperfections physiques de sa personne lui valurent fréquemment les railleries des journaux satiriques : M. Persil était surtout la cible des caricaturistes, qui lui prêtaient un nez gigantesque en forme de scie, avec cette légende : *Le père scie*. Une autre fois, on annonça sa mort, en ces termes : « M. Persil est mort pour avoir mangé du perroquet. »

PERSIL (Joseph-Eugène-Saint-Ange), député de 1839 à 1841, né à Paris le 4 juin 1808, mort à Paris le 18 décembre 1841, fils du précédent, étudia le droit et entra dans la magistrature sous les auspices de son père. Nommé, en 1835, substitut près la cour royale de Paris, il fut élu, le 26 octobre 1839, député du 2e collège du Gers (Condom), par 205 voix (328 votants), en remplacement de son père, nommé pair de France. Il vota constamment avec la majorité conservatrice et mourut pendant la législature (décembre 1841). On doit à M. Eugène Persil quelques ouvrages du jurisprudence, notamment : *Des Sociétés commerciales* (1833); *Traité des assurances terrestres* (1834); *De la lettre de change et du billet à ordre* (1837).

PERSIL (Nicolas-Jules), député de 1842 à 1848, né à Paris le 8 février 1811, mort à Paris le 30 juin 1887, second fils de Jean-Charles Persil (*V. p. haut*), appartint aussi à la magistrature. Le 22 janvier 1842, le 2e collège du Gers (Condom) l'envoya à la Chambre, par 268 voix (497 votants), en remplacement de son frère aîné, décédé. Il siégea au centre et opina avec le ministère. Un biographe écrivait à son sujet : « Le collège de Condom est inféodé à la dynastie des Persil. M. Persil père, en entrant à la Chambre des pairs, céda ce collège à son fils aîné, M. Eugène Persil, qu'une mort prématurée est venue enlever à l'âge de trente-quatre ans; M. Jules Persil, alors substitut du procureur du roi près le tribunal de la Seine, remplaça son frère aîné. M. Jules Persil est devenu, depuis, avocat général à la cour royale de Paris. » Réélu le 9 juillet 1842, par 275 voix (516 votants, 612 inscrits), contre 234 à M. David, il se prononça *pour* l'indemnité Pritchard. Il obtint encore sa réélection le 1er août 1846, par 346 voix (641 votants, 745 inscrits), soutint jusqu'au bout la politique de Guizot, et rentra dans la vie privée en 1848. En 1853, il acheta une charge de notaire à Paris.

PERSON (Félix), représentant en 1848, né à Caen (Calvados) le 3 février 1795, mort à Graye (Calvados) le 6 mars 1876, fils d'un commandant de l'École d'équitation de Caen, fit ses études au lycée de Caen, s'engagea en 1813, devint maréchal des logis dans les gardes d'honneur, refusa, à la Restauration, d'entrer dans la maison militaire du roi, et devint, aux Cent-Jours, officier de la garde nationale active et aide de camp du général Védel, chargé de repousser la descente des royalistes sur les côtes de Normandie. Licencié après Waterloo, il s'occupa de vastes exploitations agricoles et de l'élevage des chevaux, fit une énergique opposition au gouvernement des Bourbons et à celui de Louis-Philippe, échoua comme candidat à la députation, en 1842, à Caen, prit part aux banquets réformistes, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 9e sur 12, par 53,083 voix. Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* la campagne de Rome. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre, adversaire de la politique de l'Elysée, il combattit particulièrement l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit à Graye ses exploitations. Membre de la Société des courses, délégué au congrès central d'agriculture, rédacteur et fondateur de la *Normandie agricole*, M. Person a publié un grand nombre de travaux d'économie rurale et d'hippologie parmi lesquels on peut citer : *Les chevaux français* (Caen, 1840); *De la loi du roulage en général et surtout dans ses rapports avec l'agriculture* (1845); *Les haras, ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils devraient être* (1851).

PERSONNE (Jean-Baptiste), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Fiefs (Pas-de-Calais) le 10 avril 1744, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 30 juillet 1812, exerçait, au moment de la Révolution, l'état de procureur à Saint-Omer. Plusieurs missions importantes que lui confia la ville et qu'il remplit avec zèle et désintéressement le firent nommer, le 7 septembre 1792, par le département du Pas-de-Calais, le 6e sur 11, avec 419 voix (792 votants), membre de la Convention. Il se prononça *contre* la mort de Louis XVI en disant : « Si mes commettants m'avaient envoyé à l'effet d'exercer les fonctions de juge, je voterais pour la peine de mort parce qu'elle est inscrite dans la loi; mais comme ils m'ont envoyé seulement pour les représenter et pour faire les lois à leur plus grand bien et avantage, je vote pour la détention pendant la guerre, et le bannissement à la paix. » Ayant suivi la politique des Girondins, il fut arrêté et incarcéré comme tel, rentra dans l'assemblée en frimaire an III, et proposa diverses mesures contre-révolutionnaires. Le 22 vendémiaire an IV, il fut réélu député au Conseil des Anciens par le Pas-de-Calais, avec 254 voix sur 420 votants, en même temps que par les départements du Mont-Blanc et de la Seine. Il opta pour son département d'origine, siégea jusqu'en l'an VII, et devint plus tard juge et vice-président du tribunal de Saint-Omer.

PERTUIS DE MONTFAUCON (Louis-Eugène-Gabriel, baron), député de 1840 à 1842, né à Montfaucon (Gard) le 22 juillet 1790, mort au château de Montfaucon le 16 juillet 1842, fut officier de la garde royale sous la Restauration et resta attaché au parti royaliste. Propriétaire à Montfaucon, chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 13 juin 1840, député du 1er collège de Vaucluse (Avignon) par 253 voix (466 votants, 545 inscrits), contre 212 à M. de

Cambis d'Orsan, en remplacement de M. Poncet démissionnaire. M. Pertuis de Montfaucon siégea à droite dans le petit groupe de l'opposition légitimiste et vota avec Berryer. Il se prononça *pour* l'adjonction des capacités au cens électoral, *contre* le recensement, *contre* l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député. Il venait d'être réélu député, le 9 juillet 1842, par 318 voix (345 votants, 592 inscrits), lorsqu'il mourut (16 juillet) avant d'avoir pu reprendre séance. Le 13 août, il fut remplacé par M. de Cambis d'Orsan.

PÉRUSSE. — *Voy.* Escars (comte d').

PERVENCHÈRE (Pierre-Georges-Alfred-Julien Richard de la), représentant en 1871, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1er mars 1827, mort au château de la Pervenchère, commune de Casson (Loire-Inférieure) le 26 novembre 1881, propriétaire en Bretagne, se présenta nommé candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 3e circonscription de la Loire-Inférieure, où il échoua avec 9,629 voix contre 15,532 à M. Simon, candidat du gouvernement. Il commanda un régiment de la garde nationale mobilisée pendant la guerre de 1870, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 4e sur 12, par 66,531 voix (95,897 votants, 155,400 inscrits). Il prit place à droite, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Tiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections de 1876.

PERVINQUIÈRE (Mathieu-Joseph-Séverin, baron), député en 1789, au Corps législatif de 1811 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 11 février 1760, mort à Sainte-Radegonde (Vienne) le 24 janvier 1828, « fils de maître André-Antoine-Léon-François Pervinquière, avocat, et de dame Françoise Cochon », était avocat à Fontenay-le-Comte avant la Révolution. Elu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussé de Poitou, il opina avec la majorité de l'Assemblée constituante et devint président de l'administration centrale de la Vendée. Il occupait ces fonctions quand la Vendée royaliste se souleva : avec son collègue Mercier du Rocher, il fut envoyé à Paris pour réclamer de la Convention des mesures de salut. Arrivé le 23 mars, il se présenta le jour même à la barre de la Convention, qui, après avoir écouté attentivement son rapport et son discours, l'admit aux honneurs de la séance et décréta que les administrateurs se rendraient au comité de sûreté générale. Ils se rendirent également au conseil exécutif. Une somme de trois cent mille francs fut mise à leur disposition pour fournir aux dépenses extraordinaires du département de la Vendée, et il fut décidé que le général Berruyer se porterait à Fontenay avec 15,000 hommes et 15 pièces de canon, tandis que la Bourdonnaye irait occuper Rennes, et Beaufranchet-d'Ayat la rive droite de la Loire. Sous le Consulat (9 germinal an VIII), Pervinquière fut nommé maire de Fontenay. Napoléon Ier le créa baron de l'Empire (26 avril 1811) et le nomma, le 19 mai de la même année, président de chambre à la cour impériale de Poitiers. Dans l'intervalle, le 4 mai, Pervinquière avait été élu par le Sénat député de la Vendée au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à la fin du régime impérial, et fut réélu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collége de la Vendée, avec 24 voix (42 votants, 190 inscrits). Après la courte session de cette assemblée, il quitta la vie politique.

PERVINQUIÈRE (Antoine), représentant en 1849, né à Fontenay-le-Comte (Vendée le 6 août 1788, mort à Poitiers le 20 septembre 1867, fils du précédent, appartint à l'administration comme sous-préfet, sous la Restauration. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant de la Vienne à l'Assemblée législative, le 8e et dernier, par 29,589 voix (55,712 votants, 87,090 inscrits). Il appartint à la majorité monarchiste, vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique après la session.

PESKAY (François), député au Conseil des Anciens, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 24 germinal an V, député de la Dordogne au Conseil des Anciens, par 110 voix (144 votants). Le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

PESSON (Albert-Alphonse-Auguste), député depuis 1885, né à Châteaurenault (Indre-et-Loire) le 22 juin 1843, mort à Châteaurenault le 21 février 1891, fit ses études au lycée de Tours, et entra à l'Ecole polytechnique en 1862 avec le numéro 5, et à l'Ecole des ponts et chaussées avec le numéro 1. Envoyé en mission au canal de Suez, il parcourut l'Asie Mineure, et reçut une nouvelle mission aux Etats-Unis et au Canada. Ingénieur des ponts et chaussées à Angers en 1870, il prit du service dans l'armée active, devint capitaine du génie, et prit part, dans la 2e armée de Paris, aux opérations du siège. Chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur à la paix, il fut nommé (1872) ingénieur de la navigation de la Seine, et, en 1876, ingénieur du service municipal. Le ministère Gambetta le plaça à la tête de la direction des travaux publics des colonies au ministère du Commerce, fonctions qu'il échangea, en octobre, contre celles de directeur du service de la navigation de la haute Seine. Conseiller général du canton de Châteaurenault depuis 1883, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de ce département, et élu député, le 1er sur 5, par 40,500 voix (77,527 votants, 98,850 inscrits). Il appartint à la majorité opportuniste, fut membre des commissions de la loi militaire, des chemins de fer, des ports maritimes, du canal de Panama, parla sur le budget des travaux publics, sur les conventions avec les grandes compagnies, fut rapporteur du projet d'achèvement des ports de Boulogne et de Calais, du projet d'amélioration de la navigation de la basse Seine, et, sans être inscrit à aucun groupe, vota avec la majorité républicaine, *pour* l'expulsion de princes, *pour* les crédits du Tonkin, *pour* les cabinets Rouvier et Tirard. Dans la dernière session, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et sur les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes, et s'est prononcé *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution; absent par congé lors des scru-

tins sur la proposition de loi Lisbonne, et sur les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur (1871).

PETAU-GRANDCOURT (Henri-Gabriel), représentant en 1871, né à Orléans (Loiret) le 6 septembre 1810, mort à Paris le 1er mai 1881, notaire à Orléans de 1837 à 1852, conseiller municipal de cette ville depuis 1848, et conseiller général du canton de Patay depuis 1858, posa sa candidature d'opposition au Corps législatif le 1er juin 1863, dans la 1re circonscription du Loiret, où il échoua avec 6,027 voix contre 20,274 à l'élu, M. Nogent-Saint-Laurens, candidat du gouvernement. Il entra au parlement le 8 février 1871, élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, le 4e sur 7, par 35,418 voix (59,480 votants, 100,578 inscrits). Il se fit inscrire à la réunion Féray et vota *pour* la paix, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles ; il avait été réélu conseiller général du canton de Patay le 8 octobre 1871. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il échoua dans le département du Loiret, avec 171 voix sur 420 votants, et ne se représenta plus.

PETERSEN (Charles-Louis-Adolphe), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Bergzabern (Allemagne) le 3 juin 1746, mort à une date inconnue, fils de Georges Petersen et d'Euphrosine Remi, jurisconsulte, remplit les fonctions de conseiller du duc de Saxe-Gotha près le conseil aulique de Vienne, et fut premier syndic de la ville libre de Spire. Maire de Mayence sous la domination française, membre de l'administration centrale du nouveau département du Mont-Tonnerre, puis sous-préfet de Klautern, il fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député au Corps législatif. Il y représenta le département du Mont-Tonnerre jusqu'en 1814.

PETIET (Claude-Louis), député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, ministre, né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) le 9 février 1749, mort à Paris le 25 mai 1806, « fils de Paul Petiet, lieutenant-général au bailliage de Châtillon et de dame Jeanne Jonard », entra dans les gendarmes du roi et devint commissaire des guerres. Subdélégué de l'intendance de Bretagne de 1774 à 1789, il calma sans effusion de sang les troubles suscités dans cette province par la famine. Partisan de la Révolution, il fut nommé, en 1790, procureur général syndic d'Ille-et-Vilaine, puis commissaire ordonnateur à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commissaire ordonnateur en chef à l'armée des côtes de Brest. Il défendit Nantes contre l'armée catholique et royale, qui, l'ayant fait prisonnier, rendit hommage à sa justice et à son intégrité en le remettant en liberté. Elu, le 25 vendémiaire an IV, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens, par 250 voix (344 votants), il fut appelé, le 8 février 1796 (pluviôse an IV), au ministère de la Guerre, où il resta jusqu'à 4 juillet de l'année suivante, et où il rétablit une comptabilité sévère, ravitailla les troupes, et permit à Moreau sur le Rhin et à Bonaparte en Italie de prendre l'offensive. Mais quelques jours avant le 18 fructidor, le Directoire le remplaça au ministère de la Guerre, comme suspect de royalisme. Elu, le 25 germinal an VII, député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, il se rallia au 18 brumaire, devint conseiller d'Etat (4 nivôse an VIII), inspecteur aux revues (12 pluviôse suivant), et fut appelé par le premier Consul, après Marengo, au gouvernement de la Lombardie, qu'il exerça deux ans. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur le 25 prairial, puis intendant de l'armée du camp de Boulogne, il accompagna l'empereur à Ulm et à Austerlitz, et fut chargé de préparer éventuellement les quartiers d'hiver. Rentré en France à la paix de Presbourg, il mourut des suites de cette campagne, et fut inhumé au Panthéon.

PETIET (Augustin-Louis, baron), député au Corps législatif de 1852 à 1858, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 19 juillet 1784, mort à Paris le 1er août 1858, fils du précédent, s'engagea à 16 ans, et suivit son père en Italie où il devint, en 1802, sous-lieutenant au 10e hussards. Il prit part aux campagnes de l'Empire, reçut la croix de la Légion d'honneur après Austerlitz, les épaulettes de capitaine après Eylau, et accompagna, comme aide de camp, le maréchal Soult en Espagne ; il y fut grièvement blessé au siège de Badajoz. Il fit la campagne de Russie comme chef d'escadron, se distingua à Krasnoë, puis, l'année suivante, à Dresde, et, colonel, chef d'état-major de la cavalerie légère du 5e corps durant la campagne de 1814, fut deux fois blessé à Nangis. Créé baron par Louis XVIII le 11 novembre 1814, il fit partie, aux Cent-Jours, de l'armée du Nord et, à Waterloo, reçut une nouvelle blessure en portant un ordre de l'empereur. Sans emploi à la seconde Restauration, il rentra dans l'administration de 1823 à 1830, comme directeur des archives au ministère de la Guerre. En 1830, il concourut à l'expédition d'Alger dans l'état-major de M. de Bourmont, fut, à son retour, nommé général de brigade, commandant de l'Hérault (1832-1833), puis du Loiret, membre du comité supérieur de cavalerie, entra comme maître des requêtes au conseil d'Etat, et fut promu grand officier de la Légion d'honneur le 2 mai 1846. Mis à la retraite en 1848, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut élu député au Corps législatif dans la 1re circonscription de la Nièvre, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 29,032 voix (33,871 votants, 48,174 inscrits), contre 4,249 à M. Achille Dufaud. Réélu le 22 juin 1857, par 21,503 voix (28,055 votants, 44,495 inscrits), contre 6,447 à M. Bonabeau, il siégea dans la majorité impérialiste. Décédé en août 1858, il fut remplacé, le 21 novembre suivant, par M. de Montjoyeux. On a de lui : *Journal historique de la division de cavalerie légère d'armée pendant la campagne de 1814 en France* (Paris, 1821) ; *Journal historique de la 3e division de l'armée d'Afrique* (1830-33) ; *Souvenirs militaires de l'histoire contemporaine* (1844) ; *Pensées, maximes et réflexions* (1851-1854) ; il a aussi collaboré à plusieurs journaux militaires, notamment au *Spectateur militaire*.

PETIET (Armand-Isidore-Sylvain, baron), député de 1876 à 1877, né à Napoléon-Vendée le 3 juin 1832, fils de M. Sylvain Petiet ancien officier supérieur de cavalerie et premier page de Napoléon Ier, et petit-fils du précédent, entra au conseil d'Etat comme auditeur de 2e classe (23 octobre 1856), passa de 1re classe

(31 décembre 1864), refusa, à sa sortie, une sous-préfecture et une inspection générale des postes dans l'Ouest, et se retira dans ses propriétés des Deux-Sèvres. Nommé, quelque temps après, conseiller de préfecture à Nice, puis (5 janvier 1867) auditeur en service extraordinaire, il ne tarda pas à être mis en disponibilité sur sa demande. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé conseiller municipal de Niort, conseiller général du canton de Frontenay-Rohan-Rohan, et, aux élections législatives du 20 février 1876, fut élu député de la 2e circonscription de Niort, par 7,082 voix sur 12,791 votants et 14,747 inscrits, contre 5,595 à M. Ricard, candidat républicain. Il prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, avec lequel il vota pour le cabinet du 16 mai, contre les 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua, le 14 octobre 1877, avec 6,489 voix contre 6,999 à l'élu républicain, M. de la Porte, et ne fut pas plus heureux aux élections qui suivirent : le 26 août 1881, il n'obtint que 5,031 voix contre 7,828 au député sortant réélu, M. de la Porte, et, le 4 octobre 1885, il échoua encore, sur la liste conservatrice des Deux-Sèvres, avec 41,028 voix sur 88,018 votants.

PETINIAUD (Jean-François), député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-Cents. Il y fit un discours sur la situation des colonies. Hostile au coup d'Etat de Bonaparte, il se rallia plus tard à l'empire, et fut nommé, le 1er juin 1811, conseiller à la cour impériale de Limoges. Il avait épousé la fille de M. Jean-Aimé de Lacoste (*Voy. ce nom*).

PETINIAUD (Joseph), député de 1839 à 1842, né à Limoges (Haute-Vienne) le 22 octobre 1788, mort à Limoges le 20 octobre 1848, était ancien négociant et membre de la commission administrative de l'hospice de Limoges, lorsqu'il fut élu, le 2 mars 1839, député du 2e collège de la Haute-Vienne (Limoges), par 159 voix (309 votants, 355 inscrits). Il siégea dans l'opposition de gauche et vota *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* les fortifications de Paris, *contre* le recensement, *contre* les incompatibilités et *contre* l'adjonction des capacités. Il quitta la vie parlementaire aux élections de 1842.

PÉTION DE VILLENEUVE (Jérôme), député en 1789 et membre de la Convention, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 3 janvier 1756, mort à Saint-Emilion (Gironde) le 20 juin 1794, fils de Jérôme Pétion, avocat au bailliage et juge présidial à Chartres, et de Marie-Élisabeth Le Telier, étudia le droit et exerça la profession d'avocat dans sa ville natale. Élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage de Chartres, avec 164 voix, il prit place, dès le début, parmi les partisans de la Révolution, et parmi les orateurs populaires les plus écoutés. Il s'éleva contre les protestations des députés de la droite, réclama le jugement des hommes suspects à la nation, et entra en lutte contre Mirabeau qui contestait l'opportunité d'une déclaration des droits de l'homme. Il émit le vœu que la sanction royale ne fût discutée qu'après l'organisation du pouvoir législatif, vota la permanence et l'unité du corps législatif, refusa au roi le droit d'interpréter les lois, fit une motion en faveur de la circulation de l'argent et du prêt à intérêt, dénonça les « orgies » des gardes du corps avec des officiers du régiment de Flandre et des dragons, et proposa de donner au roi le titre de « roi des Français par le consentement de la nation », au lieu de la formule sacramentelle « par la grâce de Dieu ». Membre du comité de revision qui, en septembre 1790, fut adjoint au comité de constitution, il prit encore la parole sur le projet de loi *contre* les attroupements, sur les conditions d'éligibilité, se prononça *pour* l'abolition des ordres religieux, *pour* l'établissement des assignats, *pour* la réforme judiciaire la plus complète, *pour* l'institution des juges de paix, appuya le projet de Mirabeau sur la dette publique, provoqua la réunion du Comtat à la France, et, devenu l'un des membres les plus actifs de la Société des amis des noirs, prit très vivement parti à l'Assemblée *contre* le projet du comité sur les colonies. Il demanda aussi que le droit de paix et de guerre fût exclusivement attribué à la nation. Secrétaire, puis président de l'Assemblée, on le vit peu de temps après provoquer une loi répressive de l'émigration et s'opposer à la proposition de Mirabeau tendant à assurer la revision de l'acte constitutionnel. Pétion était alors avec Robespierre à la tête de la fraction démocratique républicaine qui commençait à prendre un grand ascendant au dehors. Tous les deux jouissaient d'une popularité sans précédent ; leurs portraits recevaient partout l'épithète « d'incorruptible », et des pères demandaient la faveur « d'ajouter au nom de leur fils le beau nom, le nom chéri de Pétion. » Lors de la fuite de Louis XVI et de son arrestation à Varennes, Pétion, qui venait d'être nommé président du tribunal criminel de Paris (fonctions qu'il n'exerça point), fut choisi avec Barnave et Latour-Maubourg pour aller au-devant du roi et le ramener dans la capitale. Il a raconté lui-même avec complaisance les détails de cette mission, sans en rien omettre, et il s'est laissé aller à dire, en parlant de Mme Elisabeth, qui se trouvait près de lui dans la voiture royale : « Je pense que, si nous eussions été seuls, elle se serait abandonnée dans mes bras aux mouvements de la nature. » Il se montra ensuite un des plus ardents promoteurs de la suspension, et même de la déchéance du roi, et, lorsque la société des amis de la Constitution, dite aussi des Jacobins, se renouvela en accentuant sa politique, il présida en quelque sorte à sa réorganisation. Le 13 juillet, il se prononça nettement à la tribune de l'Assemblée nationale pour la mise en cause de Louis XVI à raison de sa fuite, et repoussa en termes énergiques la fin de non-recevoir tirée de l'irresponsabilité royale, consacrée par la Constitution. « Si l'inviolabilité, dit-il, est une heureuse fiction, c'est une cruelle réalité. Pour être inviolable, il faut être impeccable : or, il n'est point d'homme que la nature ait doué de ce beau privilège, et il n'appartient pas aux hommes d'en créer de tels par fiction. Ainsi, en partant de ce beau principe, un roi peut tuer, égorger les hommes comme des troupeaux, porter la flamme et le fer dans son pays..., etc. » Pétion termina en réclamant la mise en jugement du roi. Le 8 août, il appuya l'opinion de Buzot sur la nécessité d'une loi qui garantit expressément la liberté de la presse de toute espèce d'atteinte. Le 25, il revint sur le même sujet et s'exprima en ces termes : « L'homme qui accepte un poste élevé doit savoir qu'il s'expose aux tempêtes, qu'il appelle les regards sur lui, que les rigueurs

de la censure poursuivront toutes ses actions ; c'est à lui à interroger son caractère, et à sentir s'il est capable de soutenir les attaques qui lui seront portées, s'il est supérieur aux revers et même aux injustices. » Enfin, le 30 septembre 1791, Pétion partagea avec Robespierre les honneurs d'une ovation populaire, qui signala, pour eux seuls, la clôture des séances de l'Assemblée. Ce fut à la suite de ce triomphe que Pétion, intimement lié avec Mme de Genlis, accompagna à Londres cette dame qui allait y conduire son élève, Mlle Adélaïde d'Orléans. Le 14 novembre suivant, il fut, en remplacement de Bailly, élu maire de Paris, par 6,708 voix sur 10,632 votants. La cour, dit-on, avait appuyé ce choix pour éviter l'élection de La Fayette. Pétion tenta, le 20 juin 1792, d'empêcher l'envahissement des Tuileries et de pénétrer dans les appartements du roi ; mais il ne put y réussir. Le même jour, il parut à la barre de l'Assemblée pour justifier la municipalité qu'on accusait de négligence. Le lendemain il eut avec Louis XVI l'entretien suivant, qu'il rendit public dès que le roi l'eut blâmé hautement de sa conduite : « Eh bien, monsieur le maire, lui dit Louis XVI, le calme est-il rétabli dans la capitale ? — Sire, répondit Pétion, le peuple vous a fait ses représentations, il est tranquille et satisfait. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour le prévenir tout ce qu'elle aurait pu faire. — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire ; elle mettra sa conduite au grand jour et l'opinion publique la jugera. — Dites la nation entière. — Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière. — Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale ? — Sire, tout est calme. — Cela n'est pas vrai. — Sire... — Taisez-vous. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir et qu'il a dit la vérité. — La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité. — Sire, la municipalité... — C'est bon, retirez-vous. — La municipalité connaît ses devoirs: elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle. » Malgré l'aigreur de cette entrevue, Pétion adressa le lendemain une proclamation au peuple de Paris, pour l'inviter à « couvrir de ses armes le roi de la constitution, à respecter sa personne et son asile. » Huit jours après, il publia des *Observations sur les événements du 20 juin*: elles contenaient une apologie de la municipalité et des patriotes: violemment irrité, le parti de la cour parvint à faire rendre, le 6 juillet, par l'autorité départementale, un décret de suspension contre le maire Pétion et le procureur-syndic Manuel. Mais les sections parisiennes s'armèrent de toutes parts pour réclamer leur maire ; on n'entendait plus que le cri : *Pétion ou la mort !* et l'Assemblée législative elle-même partagea l'entraînement général : elle leva, par un décret, la suspension des deux fonctionnaires. Presque aussitôt, Pétion fut chargé de venir lire à la barre des représentants une adresse rédigée par les commissaires des 48 sections et par laquelle la ville de Paris demandait la déchéance du roi. Au 10 août, le maire, menacé par les royalistes, resta enfermé dans son hôtel. Maintenu à la tête de la municipalité parisienne, il observa, durant les massacres de septembre, une attitude qui fut diversement interprétée : on croit cependant qu'il tenta, avec Robespierre, d'inutiles démarches auprès de Danton pour aviser aux moyens d'arrêter les exécutions. Le 6 septembre, Pétion rendit compte à l'Assemblée de ce qui s'était passé. Le président Hérault de Séchelles lui répondit « que les représentants de la nation étaient satisfaits de pouvoir opposer à des événements malheureux un homme de bien tel que lui, et qu'ils se reposaient sur sa sagesse. » Élu, la veille (5 septembre), membre de la Convention par le département d'Eure-et-Loir, le 3e sur 9, avec 274 voix (354 votants), il fut unanimement appelé à la présidence de cette assemblée quand elle ouvrit sa session. L'imprudente proposition de son collègue et ami Manuel (*V. ce nom*), qui voulait donner au président de la Convention le titre de président de la République française, avec une garde d'honneur et un logement aux Tuileries, fit accuser Pétion d'aspirer à la dictature. En même temps, il se sépara de plus en plus de Robespierre, avec qui il avait marché d'accord jusque-là, et se jeta dans les rangs de la Gironde, et parmi les adversaires de la Commune, dont il avait été le chef. Toutefois il ne s'associa pas aux dénonciations dont Robespierre fut l'objet de la part de Rebecqui, de Louvet et d'autres. Dans le procès du roi, Pétion répondit au 2e appel nominal : « Mon avis n'étant pas celui de la majorité, ce que je désirerais le plus pour la tranquillité publique, c'est que les vœux opposés à ceux de la minorité fussent plus nombreux encore qu'ils ne le sont. Mais le décret rendu, il n'est aucun membre de cette assemblée qui ne se fasse un devoir sacré de lui obéir et de le défendre. Je dis *oui*. (*On entend quelques murmures dans les tribunes. — On demande qu'elles soient rappelées à l'ordre.*) Et au 3e appel nominal : « Plus j'ai réfléchi sur toutes les opinions énoncées dans cette affaire, plus je me suis convaincu qu'il n'y en a aucune qui ne soit sujette aux inconvénients les plus grands. Voilà pourquoi j'ai tant insisté sur la nécessité de la ratification de votre jugement par le peuple. L'assemblée en a décidé autrement, et j'obéis. Je vote pour la peine de mort.

« Il est un amendement qu'on a proposé, c'est celui du sursis. J'avoue que je n'ai pas d'opinion faite sur cet amendement. Je demande qu'il soit discuté. Mais dans ce moment, mon vœu est pur et simple pour la mort. »

Quand la question du sursis se présenta ensuite, Pétion opina pour l'affirmative. La perte de sa popularité suivit de près ces votes. Un de ses nombreux portraits, commencé pendant son élévation et terminé après sa chute, porte ce quatrain :

En deux mots voici mon histoire :
Dans Paris j'étais adoré.
Tout y retentissait de mon nom, de ma gloire.
Aujourd'hui je suis abhorré.

Après la défection de Dumouriez, Pétion fut attaqué comme ayant été le confident des desseins contre-révolutionnaires de ce général : Pétion n'opposa qu'une défense assez faible à cette accusation, et, partisan des Girondins, se vit atteint par les proscriptions du 31 mai et du 2 juin. Avec Buzot et Barbaroux, il se déroba aux poursuites, se réfugia dans le Calvados, où il tenta inutilement de soulever la Normandie, puis se rendit dans le Finistère d'où il s'embarqua pour Bordeaux avec ses collègues. Arrivés au Bec-d'Ambez, ils durent chercher un asile à Saint-Emilion, d'où il essayèrent encore de gagner la mer ; mais, faute d'un guide, ils ne purent aller au delà de Castillon, et revinrent à Saint-

Emilion où ils se cachèrent chez le perruquier Troquart. Quand Salles et Guadet eurent été arrêtés dans la maison Bouquey, Pétion et ses collègues quittèrent leur asile en pleine nuit, et, au jour, furent aperçus par un berger dans un bois de pins. Barbaroux se tira un coup de pistolet, pendant que Pétion et Buzot s'enfoncèrent dans un champ de blé où l'on retrouva, quelques jours après, leurs cadavres à moitié dévorés par les loups. Avant de quitter Saint-Emilion, Pétion avait remis à Mme Bouquey ses *Mémoires* et un testament politique qui n'est qu'une emphatique apologie de sa conduite.

PETIOT (Jean-Baptiste-Joseph), député en 1789, né à Simard (Saône-et-Loire) le 19 janvier 1751, mort à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 14 février 1833, était procureur du roi au bailliage de Chalon, quand il fut élu, le 3 août 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Chalon-sur-Saône, avec 193 voix (245 votants). Il opina silencieusement avec la majorité de l'Assemblée constituante, devint sous le Consulat conseiller général de Saône-et-Loire (1800-1816), président de ce conseil (1811-1814), et fut nommé, par l'Empereur, juge, puis président du tribunal civil de Chalon. Chevalier de la Légion d'honneur.

PETIOT-GROFFIER (Fortuné-Joseph), député de 1834 à 1842, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 16 septembre 1788, mort à Chatenoy-le-Royal (Saône-et-Loire) le 27 février 1855, fils du précédent et de Marie-Claude Petit de Lamare, fit son droit, se fit inscrire au barreau de Chalon, puis se mit à la tête d'une maison de commerce. Juge au tribunal de commerce, il se rallia au gouvernement issu de la révolution de 1830, devint colonel de la garde nationale et maire de Chalon-sur-Saône (1832-1836). Candidat à la députation dans le 3e collège de Saône-et-Loire (Chalon-ville), le 5 juillet 1831, il échoua avec 87 voix contre 236 à l'élu, le général Thiard, et 32 à M. Hennequin, avocat. Il fut plus heureux dans le même collège, le 21 juin 1834, fut élu par 158 voix (311 votants, 387 inscrits), contre 149 au général Thiard, et fut successivement réélu, le 4 novembre 1837, par 194 voix (365 votants, 460 inscrits) contre 163 au général Thiard, et, le 2 mars 1839, par 203 voix (336 votants, 449 inscrits). Il siégea constamment dans la majorité ministérielle, fut l'un des 221 députés qui votèrent pour M. Molé, mais ne prit aucune part aux votes de la législature de 1839-42, s'étant embarqué pour les Indes à l'ouverture de la session. Les nécessités de son commerce l'empêchèrent de se représenter aux élections suivantes. Chevalier de la Légion d'honneur.

PETIT (Alexandre-François-Augustin), député en 1789, né à Magnicourt-sur-Canche (Pas-de-Calais) le 24 février 1754, mort à Maizières (Pas-de-Calais) le 6 décembre 1839, cultivateur à Magnicourt, fut élu, le 27 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province d'Artois. Les élections de cette province furent très mouvementées. « Dans « chacun des trois ordres, dit un électeur dans « des notes à ses enfants, on ne parvint qu'au « milieu des rixes, des injures et des déclama- « tions les plus despectueuses, à former des « cahiers de doléances et à nommer des dépu- « tés pour assister aux Etats-Généraux du « royaume. »

Dans un pamphlet allégorique écrit par Fourdrin notaire de Frévent, et qui eut en Artois un certain retentissement, Petit est ainsi désigné : « 3e écurie VI : Petit le Butor, cheval entier non dressé, plus propre au tombereau qu'à la selle, mange beaucoup et boit encore mieux. »

Petit prêta le serment du Jeu de Paume et vota obscurément avec la majorité. Le 25 septembre 1790, pendant qu'il était à l'Assemblée, il fut nommé receveur général du district de Saint-Pol pour les revenus des biens ci-devant ecclésiastiques. Il émigra sous la Convention, et rentra en France peu de temps après.

PETIT (Louis-Mathieu), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant avant la Révolution. Nommé juge de paix de Chamarande (Seine-et-Oise) en 1790, il fut élu, le 5 septembre 1791, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 7e sur 14, par 269 voix (456 votants). Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

PETIT (Michel-Edme), membre de la Convention, date de naissance inconnue, mort le 27 janvier 1795, fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Aisne, le 7e sur 12, avec 243 voix (542 votants). Il siégea parmi les modérés, et prit part à plusieurs discussions importantes, notamment, le 18 décembre 1792, à celle de l'enseignement : le discours qu'il prononça à ce sujet était inspiré des théories de Jean-Jacques Rousseau. « Avant de former l'âme de l'enfant, s'écria-t-il, il faut former son corps. Il faut lui donner de la santé, de la force, avant de lui donner de la science. Il est un préliminaire indispensable à l'établissement des écoles primaires, c'est une école de républicanisme. C'est à vous, législateurs, c'est à nous, fondateurs de la République, à ouvrir cette grande école. Le local d'enseignement, ce sera tout le territoire français. Vieillards, jeunes gens, hommes, femmes, ignorants ou savants, nous serons tous élèves : notre maître ce sera la nature et ce que nous avons à apprendre est déjà dans nos cœurs... » Il conclut en disant : « Je veux, lorsqu'il s'agira d'établir les écoles primaires, qu'il existe pour les enfants unité d'instruction, unité de principes dans les maîtres différents auxquels on les confiera. »

Dans le procès du roi, Petit s'exprima en ces termes : « Je vote pour la mort. » Puis il parla sur les plans de Constitution, se montra l'ennemi déclaré de Marat, qu'il traita de « pantin », protesta contre les journées du 31 mai, des 1er et 2 juin 1793, et participa à celle du 9 thermidor. Il mourut au cours de la session.

PETIT (Pierre-François), député au Corps législatif de 1807 à 1811 et de 1813 à 1815, né à Château-Landon (Seine-et-Marne) le 21 avril 1766, mort à Meaux (Seine-et-Marne) le 23 janvier 1832, « fils de maître Pierre-François Petit, conseiller du roi, président, prévôt et lieutenant général de police de Château-Landon et de dame Marie-Louise Poiret, » étudia le droit, entra dans les bureaux du ministère de la Justice, fut nommé liquidateur à la liquidation générale des émigrés, et fut appelé par le gouvernement consulaire (1800) à la sous-préfecture de Sancerre (Cher). Le 17 février 1807, il fut désigné par le Sénat conservateur pour représenter le département du Cher au Corps législatif, d'où il sortit en 1811 ; mais un nouvel acte du Sénat l'y rappela le

13 janvier 1813. S'étant rallié à la déchéance de Napoléon et au gouvernement de la Restauration, il fut nommé, par ordonnance royale du 15 juillet 1814, trésorier de la caisse du sceau de France, emploi qu'il occupa jusqu'au 16 mai 1830. Il demanda alors sa retraite qui lui fut accordée le 5 avril 1831. Rentré dans la vie privée, il se retira à Meaux. Chevalier de la Légion d'honneur.

PETIT (Joseph-Auguste-Marie), député de 1831 à 1834, né à Paris le 4 mai 1786, mort à Paris le 30 mars 1852, fils d'un maître maçon qui avait gagné une belle fortune, fit, dit un biographe, « des études solides quoique peu brillantes », et, son droit terminé, se destina à la carrière du barreau, puis à celle de la magistrature. Membre de l'opposition libérale sous la Restauration, il prit part à la révolution de juillet, adhéra avec empressement à la monarchie de Louis-Philippe, fut nommé vice-président du tribunal civil de la Seine, et, devenu propriétaire du château de La Motte-Beuvron, sollicita les suffrages des électeurs du 2e collège du Loir-et-Cher (Romorantin), par une circulaire où il disait : « Mes principes se réduisent à deux points : l'ordre et l'économie; je voterai donc pour les diminutions d'impôts, la réduction des gros traitements, les améliorations favorables au commerce et à l'agriculture, et les mesures tendant à répandre l'instruction primaire : je voterai contre l'hérédité de la pairie et n'accepterai ni avancement, ni places rétribuées, ni titres, ni décorations. » M. Petit fut élu, le 5 juillet 1831, député de Romorantin, par 135 voix (181 votants, 209 inscrits), contre 44 à M. Bergevin. Mais il prit place dans les rangs de la majorité conservatrice, combattit, le 21 octobre 1832, une proposition de M. Roger sur la liberté individuelle, et s'associa à la dénonciation de M. Viennet contre le journal *la Tribune*. « Le jury a de la mollesse, s'écria-t-il le 8 avril 1833, il lui faut une exemple salutaire; ses nombreux acquittements sont un fléau pour la société ! » Puis il conseilla à ses collègues de *ne pas donner de défenseur à l'accusé*. La Chambre ne fut pas de cet avis, et le gérant de la *Tribune*, M. Lionne, put venir à la barre assisté de deux de ses amis, Armand Marrast et Godefroy Cavaignac. Dans la séance du 20 février 1834, M. Petit monta à la tribune pour s'opposer à la proposition de MM. Taillandier et Devaux relative à l'abolition de la mort civile. Le 13 mars suivant, il parla en faveur du projet ministériel sur les associations. En dépit de son engagement de n'accepter « ni avancement ni place rétribuée », M. Petit fut promu conseiller à la cour royale de Paris, et ne put se faire réélire député en 1834. Chevalier de la Légion d'honneur.

PETIT (Jean-Martin, baron), pair de France, sénateur du second empire, né à Paris le 22 juillet 1772, mort à Paris le 8 juin 1856, s'engagea comme volontaire en 1792, et fit avec Bonaparte la campagne d'Italie et l'expédition d'Egypte où il fut blessé à la prise du Caire et à la seconde bataille d'Aboukir. Chef de bataillon en 1801 et membre de la Légion d'honneur à la création de l'ordre, colonel du 67e de ligne en 1808, il prit part à toutes les guerres de l'empire, et se distingua particulièrement à Iéna, en Portugal et à Wagram où il fut de nouveau blessé. Créé baron de l'empire le 11 juin 1810, général de brigade de la garde impériale le 23 juin 1813, et commandeur de la Légion d'honneur le 26 février 1814, après l'affaire de Montereau et la prise de Troyes, ce fut lui qui, le 20 avril 1814, commandant des grenadiers de la garde, reçut la dernière accolade de Napoléon aux adieux de Fontainebleau. Le général Petit prêta serment à Louis XVIII qui le nomma chevalier de Saint-Louis. Mais, au retour de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, il se hâta de rejoindre l'empereur qui le promut général de division et le rappela au commandement des grenadiers de la garde. A Waterloo, quand les Anglais furent maîtres de la Haie-Sainte et les Prussiens de Planchenoit, et que les corps français commencèrent à plier, Petit et Cambronne firent former la garde en carrés à la ferme de la Belle-Alliance. Mitraillés, sabrés, cernés de toutes parts, les carrés rompus, Petit se mit à la tête des survivants et protégea la fuite de l'empereur. La seconde Restauration refusa de reconnaître sa nomination au grade de général de division, et le mit en non-activité. Confirmé dans son grade de lieutenant-général par Louis-Philippe en 1831, nommé pair de France le 3 octobre 1837, le général Petit fut retraité comme lieutenant-général le 6 octobre 1840, et appelé, en 1842, au commandement de l'hôtel des Invalides en remplacement du général Firion. Il se mit, en 1848, à la tête de la société du *Dix décembre* qui poursuivait la restauration de l'empire, fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur le 15 août 1849, et sénateur du second empire le 27 mars 1852. A sa mort, il fut enterré aux Invalides, dont il avait gardé le commandement sous les ordres du prince Jérôme Bonaparte.

PETIT (Jean-Baptiste-Joseph), dit Petit de Bryas, représentant en 1848, né à Magnicourt-sur-Canche (Pas-de-Calais) le 19 avril 1787, mort à Magnicourt-sur-Canche le 18 octobre 1862, neveu de Joseph-Auguste-Marie Petit (*Voy. plus haut*), fils du président du district de Saint-Pol pendant la Révolution, fut élève de l'Ecole polytechnique, au sortir de laquelle, quoique ayant le brevet d'officier d'artillerie, il préféra se retirer dans ses propriétés et s'adonner à l'agriculture. Il prit du service pendant les Cent-Jours et fut du nombre des défenseurs de la citadelle d'Arras comme capitaine de la garde nationale mobilisée. Maire de sa commune depuis 1818, et conseiller général du Pas-de-Calais de 1830 à 1846, président de la société d'agriculture de Saint-Pol, il fut élu, après la révolution de février, le 23 avril 1848, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 2e sur 17, par 100,262 voix (161,957 votants, 188,951 inscrits). M. Petit de Bryas vota avec la fraction la plus modérée du parti démocratique, *pour* le bannissement à perpétuité de la famille d'Orléans, *pour* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'amnistie des transportés. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

PETIT (Pierre-Guillaume-François), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Courbevoie (Seine) le 1er septembre 1804, mort à Louviers (Eure) le 7 octobre 1875, manufacturier à Louviers, président de la chambre consultative de commerce et du conseil des prud'hommes de Louviers, conseiller général du canton de cette ville, se présenta à la dépu-

tation au Corps législatif dans la 2e circonscription de l'Eure, comme candidat bonapartiste indépendant, le 29 février 1852, et échoua avec 2,933 voix contre 21,827 à M. de Montreuil, candidat officiel. Il ne fut pas plus heureux, le 22 juin 1857, avec 1,390 voix contre 18,469 à M. de Blosseville, candidat officiel, 4,873 à M. de Montreuil et 812 à M. Dupont de l'Eure. Mais, devenu candidat du gouvernement dans la 4e circonscription du même département, il fut élu député, le 1er juin 1863, par 20,567 voix (25,447 votants, 29,749 inscrits), contre 2,855 à M. de Blosseville et 1,952 à M. de Montreuil, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 13,055 voix (25,816 votants, 32,485 inscrits), contre 7,219 à M. Louis Passy, 2,241 à M. Laya, 1,592 à M. Degouve-Denuncques et 1,387 à M. de Valon. M. Petit se montra partisan de l'empire libéral; il vota *pour* la guerre contre la Prusse. La révolution du 4 septembre 1870 mit fin à sa carrière politique. Officier de la Légion d'honneur du 26 décembre 1860.

PETIT (François-Frédéric), membre du Sénat, né à Bussy-les-Daours (Somme) le 3 juin 1836, maire d'Amiens et conseiller général de la Somme, fut élu, le 31 janvier 1886, sénateur de ce département par 736 voix (1,344 votants), contre 585 à M. de Raimeville, ancien représentant, en remplacement de M. Labitte, décédé. Il prit place à gauche et vota avec la majorité de la Chambre haute, *pour* l'expulsion des princes, *pour* la nouvelle loi militaire, *pour* les crédits du Tonkin, et, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PETIT. — *Voy.* Beauverger (baron de).

PETIT DE LA FOSSE (Aignan-Louis, baron), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Orléans (Loiret) le 26 octobre 1756, mort à Paris le 14 janvier 1832, homme de loi avant la Révolution, était président du tribunal d'appel d'Orléans, lorsque le Sénat conservateur (19 vendémiaire an XII) l'élut député du Loiret au Corps législatif. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il siégea dans l'assemblée impériale jusqu'en 1808. Le 27 juillet de la même année, il fut créé chevalier de l'Empire, et, le 25 février 1813, baron. Le baron Petit de la Fosse poursuivit sa carrière dans la magistrature et fut promu, le 8 mars 1811, premier président de la cour impériale d'Orléans. Le 6 octobre 1819, il fut admis à la retraite avec le titre de président honoraire de la cour royale.

PETITBIEN (Joseph-Théodore), député de 1876 à 1885, né à Blénod-lès-Toul (Meurthe) le 11 mai 1818, coopéra, en qualité de géomètre, aux opérations cadastrales dans la Meurthe, la Meuse et le Doubs. En 1844, il devint, au concours, arpenteur forestier, et dressa, comme tel, la carte des forêts du pays de Bitche. En 1848, il fut choisi comme expert dans les expropriations relatives à la construction du chemin de fer de Paris à Strasbourg, dans la Meuse et la Marne; il fut en outre chargé de régler les indemnités dues pour les prises d'eau nécessaires à l'alimentation du canal de la Marne au Rhin. Maire de Blénod-lès-Toul et conseiller général, il fut élu, le 1er octobre 1876, député de l'arrondissement de Toul, en remplacement de M. Claude, décédé, par 8,450 voix (13,401 votants, 18,078 inscrits), contre 4,638 à M. Claude fils. Il se fit inscrire à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent au 16 mai de voter l'ordre du jour de confiance au ministère de Broglie. Réélu successivement, le 14 octobre 1877, par 9,641 voix (15,376 votants, 18,286 inscrits), contre 5,601 à M. Collin, et, le 21 août 1881, par 9,881 voix (11,076 votants, 17,976 inscrits), il continua de soutenir la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et se retira de la vie politique aux élections de 1885.

PETITJEAN (Claude-Lazare), membre de la Convention, né à Bourbon-l'Archambault (Allier) le 22 mars 1748, mort à Bourbon-l'Archambault le 8 mars 1794, « fils de Pierre-Lazare Petitjean, notaire et procureur en la chatellenie de Bourbon, et de Anne Fauvre », notaire à Bourbon avant la Révolution, devint, en 1791, membre du directoire de l'Allier, et fut élu, le 5 septembre 1792, député de l'Allier à la Convention, le 4e sur 7. Il prit place à la Montagne, vota dans le procès du roi, pour la « mort dans les vingt-quatre heures, » fit rendre un décret sur les certificats de résidence, fut envoyé en mission dans l'Allier et dans la Creuse (mars 1793) au sujet de la levée de 300,000 hommes, et mourut pendant la session.

PETITJEAN-BOUSSIN (Richard-Philippe), représentant du peuple en 1848, né à Loizy (Saône-et-Loire) le 4 février 1785, mort à une date inconnue, juge de paix du canton de Cuisery, conseiller d'arrondissement de Louhans, candidat malheureux au conseil général, en 1833, dans le canton de Cuisery, ami du général Thiard dont il partageait les opinions, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 9e sur 14, par 88,943 voix (131,092 votants, 136,000 inscrits). Il fit partie du comité de la justice, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution et *contre* l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

PETITMENGIN (Charles-François), député en 1789, né à Remiremont (Vosges) le 20 avril 1735, mort à Saint-Dié (Vosges) le 25 octobre 1794, était procureur du roi au présidial de Saint-Dié, quand il fut élu (31 mars 1789) député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Mirecourt. Il opina avec la majorité de la Constituante, fut désigné, le 4 septembre 1791, comme 2e haut juré pour les Vosges, et devint maire de Saint-Dié le 18 mars 1794. Il mourut la même année, dans cette ville.

PETITOT DE MONT-LOUIS (Enemond-Alexandre, chevalier), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Lyon (Rhône) le 1e septembre 1760, mort à une date inconnue, « fils de messire François-Augustin Petitot, écuyer, conseiller en la cour des monnaies de Lyon, et de dame Françoise-Elisabeth Quatrefages de la Roquette », appartenait à une famille distinguée de littérateurs et d'artistes. Choisi, le 21 septembre 1808, par le Sénat, comme député au Corps législatif pour le département du Taro, il vit renouveler son mandat le 8 mai 1811, fut créé chevalier de l'Empire le 15 août de la même année, et siégea jusqu'aux traités de 1814.

PETITPERRIN (Pierre-Eugène-Athanase), député de 1824 à 1827, né à Andelarre (Haute-Saône) le 2 mai 1768, mort à Vesoul (Haute-Saône) le 27 janvier 1832, était procureur impérial à Vesoul sous le premier empire. Il fut confirmé dans ses fonctions par Louis XVIII, et fut élu, le 25 février 1824, député du 2e arrondissement électoral de la Haute-Saône (Vesoul), par 190 voix (261 votants, 306 inscrits), contre 70 à M. de Grammont. Il vota avec les ministériels, sans prendre la parole, et ne fut pas réélu en 1827. Chevalier de la Légion d'honneur.

PETOT (Joseph), député de 1834 à 1842, né à Voulaines (Côte-d'Or) le 26 janvier 1788, mort à une date inconnue, maître de forges et maire de Voulaines, fut successivement élu député du 5e collège de la Côte-d'Or (Châtillon), le 21 juin 1834, par 89 voix (141 votants, 178 inscrits), contre 25 à M. Philippon, le 4 novembre 1837, par 90 voix (162 votants, 227 inscrits), et le 2 mars 1839, par 131 voix (225 votants). Ministériel fidèle, il vota *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* l'adjonction des capacités, *contre* les incompatibilités, et quitta le parlement aux élections générales de 1842.

PETOU (Georges-Paul), député de 1824 à 1837, né à Paris le 11 novembre 1772, mort à Elbeuf (Seine-Inférieure) le 20 mai 1849, était fabricant de draps à Louviers et à Elbeuf. Maire de cette dernière ville en 1823, il se présenta à la députation, le 25 février 1824, comme royaliste constitutionnel, dans le 2e arrondissement de la Seine-Inférieure (Rouen). Il résulte d'une correspondance électorale du temps que le parti libéral proprement dit songea à lui opposer la candidature d'Alexandre de Lameth : une réunion préparatoire fut tenue, dans ce dessein, chez un habitant du boulevard de Crosne à Rouen; mais la tentative échoua, et M. Petou fut élu député par 354 voix (433 votants, 501 inscrits). Il vota le plus souvent avec les « amis de la monarchie et de la Charte ». Un biographe parlementaire écrivait en 1826 : « Ce qu'il y a de certain, c'est que M. le baron de Vaussay, préfet de la Seine-Inférieure, n'a laissé nommer M. Petou qu'à son corps défendant, et pour cause. Cet honorable manufacturier professe l'indépendance la plus absolue, et, dans aucune circonstance, il ne recule devant ses devoirs de député. Nous avons cependant un reproche amical à lui faire : il ne soigne pas assez son débit, et ses brusques intonations excitent parfois l'hilarité de l'assemblée. Ses amis (et il en a beaucoup à Elbeuf) nous diront peut-être qu'un fabricant d'*espagnolettes* n'est pas tenu de faire le Démosthène. La réponse est spécieuse : mais nous sommes devenus exigeants depuis que M. Benjamin Constant a démontré à M. Dudon que des épiciers devaient en savoir plus long que des conseillers d'Etat. » M. Petou garda rancune aux ministres, demanda de diminuer de moitié le traitement du garde des sceaux, protesta contre les traitements cumulés par M. de Frayssinous, et déclara être prêt à signer la demande de mise en accusation du cabinet. Réélu, le 17 novembre 1827, dans la même circonscription, par 366 voix (471 votants, 506 inscrits) contre 95 à M. Fouquier-Long, M. Petou s'exprima ainsi en mai 1829, à la tribune : « La commission chargée par les ministres d'examiner les mesures que peut nécessiter, à l'égard des jésuites, l'exécution des lois du royaume, prétend, à la majorité d'une seule voix, nous imposer une Société que la France repousse avec horreur, comme la cause de ses maux présents et futurs. » Il combattit le ministère Polignac, et fut des 221. Il obtint, le 12 juillet 1830, le renouvellement de son mandat, par 451 voix (529 votants, 594 inscrits) contre 66 à M. Dassier, se rallia à la monarchie de Louis-Philippe, et, réélu encore, le 5 juillet 1831, par 580 voix (693 votants, 890 inscrits) contre 84 à M. Beau, puis, le 21 juin 1834, par 421 voix (730 votants, 958 inscrits), contre 233 à M. Grandin, il vota, jusqu'en 1837, avec le tiers-parti : il quitta alors la vie politique. La ville d'Elbeuf a donné son nom à l'une de ses rues.

PEULEVEY (Louis-Armand-Léon), député de 1878 à 1885, né à Cocquinvilliers (Calvados) le 22 février 1815, mort à Vincennes (Seine) le le 23 juin 1885, étudia le droit, s'inscrivit au barreau du Havre, devint, en 1865, conseiller municipal de cette ville, et, après le 4 septembre 1870, fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale (6 octobre) procureur-général à Rouen. Il occupa ce poste jusqu'au 24 mars 1871, époque à laquelle il fut remplacé par M. Imgarde de Leffemberg. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Peulevey réunit sur une liste républicaine, sans être élu, 22,057 voix (120,899 votants). Conseiller général d'un des cantons du Havre, il se présenta de nouveau, comme candidat républicain à la Chambre des députés, le 7 avril 1878, dans la 1re circonscription de cet arrondissement, et fut élu par 8,010 voix (11,976 votants, 18,435 inscrits), contre 2,738 à M. Marteau, en remplacement de M. Lecesne décédé. Il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, soutint la politique opportuniste, vota *pour* le retour des Chambres à Paris, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 6,507 voix (13,050 votants, 18,510 inscrits), contre 5,758 à M. Lefebvre. Il reprit sa place dans la majorité, appuya les ministères Gambetta et Ferry, vota pour les crédits du Tonkin, déposa une proposition de loi sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes, parla sur les enterrements civils, sur le code de commerce, sur le budget des finances, sur la loi municipale (1883), sur le régime douanier des colonies, sur l'organisation de l'enseignement primaire (1884), sur la marine marchande, et mourut avant la fin de la législature (juin 1885).

PEULVÉ (Jules-Théodore), représentant en 1871, né au Havre (Seine-Inférieure) le 21 mars 1812, mort à Paris le 15 mars 1884, était avocat dans sa ville natale, quand il se présenta à la députation, dans la Seine-Inférieure, en 1869, comme candidat d'opposition; il échoua malgré l'appui qui lui prêta le *Journal du Havre*. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 15e sur 16, par 75,428 voix (120,899 votants, 203,718 inscrits). Il prit place au centre droit, fut président du 10e bureau, membre de la commission des marchés, et vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie et *pour* les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections suivantes.

PEUPIN (Henri-Alexandre), représentant en 1848 et en 1849, né à Paris le 2 septembre 1809, mort à Paris le 12 décembre 1872, était ouvrier horloger à Paris. Il prit part, sous Louis-Philippe, à la fondation et à la rédaction de l'*Atelier*, feuille néo-catholique, aux tendances républicaines, publiée par un groupe de travailleurs, devint membre du conseil des prud'hommes, et, après la révolution de février 1848, entra dans la vie politique. Démocrate très modéré, adversaire déterminé des idées socialistes, et en particulier de celles que préconisait Louis Blanc, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 23e sur 34, par 131,969 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Il fut l'un des six secrétaires de l'Assemblée, fit partie du comité du travail, fut rapporteur (9 mai 1848) de la proposition Dornès (*Voy. ce nom*) qui fut votée malgré les conclusions défavorables du rapport, vota plus souvent avec la droite qu'avec la gauche, attaqua à plusieurs reprises le communisme, combattit l'institution d'un ministère du progrès, et se prononça : *contre* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 23e sur 28, avec 109,560 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), il se rapprocha encore de la majorité conservatrice, s'associa au vote de l'expédition de Rome, à celui de la loi du 31 mai qui restreignait le suffrage universel, se déclara partisan de la revision de la Constitution, et se rallia définitivement à la politique de l'Elysée. Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Peupin accepta les fonctions de sous-directeur du bureau des dons et secours de la maison de l'empereur; puis il devint, en 1864, percepteur d'un des arrondissements de Paris.

PEUVERGNE (Guillaume), membre de la Convention, né le 22 octobre 1755, mort à une date inconnue, négociant à Allanche (Cantal), et maire de cette ville, devint juge de paix de son canton (1790) et représenta à la Convention nationale le département du Cantal qui l'élut, le 6 septembre 1792, le 8e et dernier, par 186 voix sur 357 votants. Il répondit au 3e appel nominal, lors du jugement de Louis XVI : « J'ai examiné si la mort de Louis pouvait être utile à la République; ma conscience me dit qu'elle lui serait nuisible. Je vote pour la détention. » Peu de temps après (10 avril 1793), il donna sa démission.

PEYRAMONT (André-Adolphe Duléry de), député de 1839 à 1848, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1880, né à Sauviat (Haute-Vienne) le 5 novembre 1804, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 25 janvier 1880, étudia le droit, fut nommé, au début du règne de Louis-Philippe, substitut du procureur du roi à Limoges, et, en 1831, procureur général à la même cour. Il occupait ce poste lorsqu'il entra dans la vie parlementaire, le 21 mai 1839 : élu député du 3e collège de la Creuse (Bourganeuf), par 67 voix (130 votants), contre 63 à M. Emile de Girardin, dont l'élection avait été annulée, M. de Peyramont prit place au centre, et ne cessa de voter avec la majorité conservatrice. Avocat général le 30 juin 1842, il obtint un nouveau mandat législatif, le 9 juillet suivant, dans le 2e collège de la Haute-Vienne (Limoges), par 231 voix (303 votants), fut promu procureur général à Angers le 25 mars 1846, et se fit réélire encore, le 2 mai 1846, par 240 voix (245 votants, 280 inscrits), puis, le 1er août suivant, par 246 voix (311 votants, 416 inscrits), contre 62 à M. de Lamartine. Il appuya la politique de résistance, prit plusieurs fois la parole, se prononça *contre* les projets de réforme électorale, et vota, en 1845, *pour* l'indemnité Pritchard. On lit à ce propos dans la *Galerie des Pritchardistes* : « M. de Peyramont représente l'idée de la répression. Dans sa conscience, le code pénal résume l'ordre social, et toute nation penche vers sa ruine qui supprime une page, une ligne du sombre livre. M. de Peyramont, c'est le réquisitoire fait homme, c'est la vie en robe rouge. Ne lui demandez ni la tolérance philosophique, ni la charité chrétienne; il n'excuse, ni ne pardonne... Esprit éclairé, intelligence remarquable, M. de Peyramont restera médiocre, parce qu'il est étroit par le cœur. Ce qui fait sa faiblesse, c'est sa passion. Il suffit de le voir à la tribune pour en être convaincu. Il y monte froid et calme en apparence. Son maintien digne, son visage sévère, son élocution facile captivent tout d'abord l'attention. Il parle; mais bientôt le feu qui gronde sourdement dans sa poitrine illumine son regard, ses pensées bouillonnent, la sueur perle sur son front humide, son accent bref devient strident... le taureau voit rouge, comme on dit en Espagne. Alors, qu'une interruption parte d'un coin de la Chambre, et l'ordre logique dans lequel s'enchaînaient les idées de l'orateur lui échappe : désormais hors de la voie, égaré, perdu, il va au hasard, se heurtant contre tous les obstacles, retournant sur ses pas, bondissant en avant, et, après une lutte furieuse, aveugle, dans laquelle l'auditeur l'a suivi avec angoisse, il finit par tomber, épuisé de fatigue, loin du but qu'il pensait atteindre. A cette heure, il n'a plus conscience de lui-même : la passion l'a vaincu. » La révolution de 1848 rendit à la vie privée, en tant que député, M. de Peyramont qui, nommé procureur général à Limoges le 3 mars 1851, donna sa démission lors du coup d'État du 2 décembre et se tint à l'écart pendant les premières années de l'Empire. Mais il obtint sa réintégration dans la magistrature en 1858, comme conseiller à la cour de Paris, puis passa comme avocat général à la cour de Cassation (1859), et devint conseiller à la même cour (22 novembre 1862). Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale par les conservateurs-monarchistes de la Haute-Vienne, le 3e sur 7, avec 43,761 voix (62,174 votants, 87,375 inscrits). Il siégea sur les bancs du centre droit, se prononça *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la chute de Thiers au 24 mai, soutint le gouvernement du 24 mai, et se rallia au vote des lois constitutionnelles (février 1875). Il parut assez fréquemment à la tribune pour y défendre les intérêts du parti orléaniste : en 1871, il s'associa à la flétrissure des commissions mixtes, prononcée par M. Dufaure, garde des sceaux. Candidat aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans la Haute-Vienne, il fut élu sénateur par 140 suffrages sur 271 votants, prit place à droite, et opina pour la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du